

Benoît Guérin
Avocat



Votre dossier de crédit ?

Vous est-il déjà arrivé de demander un emprunt à votre institution financière et de vous faire répondre qu'après avoir consulté votre dossier de crédit, vous ne pourrez pas avoir accès aux fonds espérés.

Qu'en est-il exactement? Que contient donc votre dossier de crédit et comment savoir ce qu'il contient?

Le dossier de crédit est un document qui contient divers renseignements reliés à votre crédit et solvabilité.

Des compagnies privées, dont la plus connue Equifax, colligent des informations sur votre crédit.

À toutes les fois où vous demandez un prêt, une carte de crédit, qu'un solde reste impayé ou que vous faites faillite, votre institution transmet ces renseignements à un bureau de crédit.

Quand vous empruntez par exemple, le bureau de crédit retransmet à son tour les informations récoltées sur votre compte à votre institution financière.

Notez que toute institution doit avoir votre autorisation tant pour pouvoir consulter votre dossier de crédit que pour pouvoir y inscrire quelque information que ce soit. Cette autorisation fait partie systématiquement de tous les contrats de crédit quels qu'ils soient.

Vous avez aussi le droit d'avoir accès à votre dossier de crédit.

Si vous y relevez des erreurs ou désirez y apporter des commentaires, vous êtes en droit de le faire. Faites votre demande au bureau de crédit par écrit en expliquant les raisons de celle-ci. Le bureau de crédit doit vous rendre réponse dans les 30 jours. S'il refuse toute correction ou si vous ne recevez pas de réponse, vous avez un délai de 30 jours du refus pour déposer une demande d'examen de mécontentement à la Commission d'accès à l'information qui pourra, si votre demande est justifiée, demander au bureau de crédit de les corriger. La même mécanique s'applique dans les cas de renseignements que vous désirez voir supprimer pour une raison ou une autre.

Il faut enfin savoir que les informations contenues à votre dossier de crédit sont habituellement conservées pour une période de 3 à 7 ans selon le type d'information et qu'il n'existe pas de délai légal de conservation de ces informations.

Pour plus d'informations on peut consulter le site internet de la Commission d'accès à l'information au www.cai.gouv.qc.ca ou la rejoindre sans frais au 1 888 528-7741.

Vos suggestions de chroniques sont toujours bienvenues en communiquant avec moi par courrier électronique: benoitguerin@videotron.ca

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Les miscellanées d'un dilettante



T - - A - - X - - E - - S et psychose

Yves Deslauriers, collaboration spéciale

Cette opinion n'a été payée, retenue, ni proposée par personne. Et je m'inscris comme simple citoyen qui profite de cette tribune pour exprimer un point de vue personnel. Convenons, de prime abord, que mes connaissances en politique fédérale, provinciale et municipale, particulièrement celle de Prévost, sont limitées et j'en assume la pleine conscience. Il m'arrive, à l'occasion, de lire les propos de Pierre Bourgault dans le Journal de Montréal. Sa chronique du dimanche 26 mai 2002 m'a aidé à traduire concrètement des idées qui me hantaient depuis un certain temps, c'est-à-dire depuis le dernier référendum sur la réfection de certaines rues de notre municipalité. Monsieur Bourgault soutenait que le Québec était difficile à gouverner parce que, disait-il, et je le cite: «... nous voulons tout et son contraire, nous exigeons les

meilleurs services mais nous ne voulons pas les payer et nous nous laissons balloter entre les enthousiasmes délirants et les déprimés carabinés.» Il expliquait ce comportement en empruntant une caricature de Charles de Gaulle qui lui faisait dire: «Comment voulez-vous gouverner un peuple (les Français) qui produit 280 sortes de fromage?» Les Québécois en produisent 183 sortes, ce qui fait que nous en produisons plus que les Français, toutes proportions gardées. Tout cela pour illustrer notre grande panoplie de goûts et d'opinions.

Cependant, s'il y a un lieu commun qui rallie tous les contribuables, c'est bien cette perspective d'une augmentation de nos taxes. De là vient la psychose générale aussitôt que ce mot est susurré. Bien évidemment que la charge fiscale est

lourde. Surtout lorsque notre argent est prodigué sans parcimonie. L'aéroport de Mirabel est l'exemple le plus tangible, le plus vivant, le plus vibrant et le plus actuel. Ceci étant dit, comment allons-nous nous y prendre pour refaire nos rues qui en ont un grand besoin? J'ai assisté à la réunion du Comité des sages animée par ces derniers. Si j'ai bien compris, il semblait se dégager une majorité de participants prêts à consentir une approbation pour le partage d'un pourcentage des dépenses encourues lors de la réfection des rues. Une rafale contraire a tout balayé, faut-il croire. Quel a été cet élément déclencheur qui a joué le rôle de pierre d'achoppement? Il y en a eu probablement plus qu'un. Peut-être que les citoyens ont été surpris par l'imminence de la concrétisation du projet? Peut-être ont-ils manqué d'être préparés, rassurés ou

mieux informés? Peut-être sont-ce les vieux réflexes associés à la quête de revenus à même nos poches qui ont resurgi abruptement? Je n'en sais rien, mais je sais que notre municipalité a besoin de se rafraîchir maintenant. Personne n'aime remplacer une pièce défectueuse, mais l'évidence, l'urgence et l'acuité de la situation nous dictent la voie de la raison. Nul ne contestera que cet exercice ne fait l'affaire de personne. Il faut, de toute évidence, concéder que nos contributions sont nécessaires, utiles et incontournables et que parfois même la plus grande et élémentaire des sagesses ne peut souscrire à une autre alternative que celle de s'astreindre à effeuiller le portefeuille bon gré mal gré. En ce printemps, j'ai vu de beaux arbres fruitiers à Prévost et je cherche encore les arbres «argentiers».

Pelouses et alternatives

Édith Smeesters

Une pelouse écologique c'est possible et cela peut même être très beau! Il s'agit de fournir de bonnes conditions aux herbes à gazon: un bon sol, au pH équilibré, un peu de compost, des engrais naturels, de l'air, de l'eau... cela demande un peu d'entretien, mais ce n'est pas si difficile.

Le plus important est sans doute la hauteur de coupe qui est extrêmement importante pour la santé et l'apparence de votre pelouse. En effet, le gazon prend toute son énergie dans ses feuilles: plus la surface exposée à la lumière est importante, plus la plante est capable de faire de la photosynthèse et de produire des racines vigoureuses. La coupe est donc un stress important pour la plante et il faut lui laisser autant de force que possible. Si en plus il fait chaud et sec, les effets d'une coupe rase peuvent être désastreuses. Ajustez la lame de votre tondeuse entre 6,5 et 8 cm (2,5 et 3,25 po) et gardez-la le plus haut possible durant tout l'été. Un gazon long est beaucoup

plus vigoureux, empêche la germination des mauvaises herbes, ombrage le sol et prévient sa déshydratation, favorise un enracinement plus profond et solide, ce qui donne une pelouse résistante à la sécheresse et aux parasites. Ne coupez jamais en période de canicule, laissez le gazon se mettre en dormance.

La plupart des pelouses sont composées presque exclusivement de pâturin du Kentucky. Cela forme des pelouses très denses qui résistent bien à nos conditions climatiques et tolèrent bien le piétinement. Cependant c'est aussi une graminée qui a besoin d'un bon sol profond et qui exige beaucoup d'eau, d'en-

grais et de lumière. Si votre environnement ne répond pas à ces exigences, il sera très difficile de faire pousser cette espèce: trop d'ombre, sol pauvre, pas assez d'eau, etc. Vous avez alors deux choix: vous changez de plante ou vous modifiez l'environnement.

C'est très laborieux d'améliorer le sol en profondeur et c'est beaucoup plus simple d'accepter ce qui pousse naturellement dans notre

pelouse et moins coûteux de semer des espèces plus résistantes à ces conditions difficiles, comme le trèfle et le lotier, qui amènent d'ailleurs une belle biodiversité dans la pelouse. Cela ne correspond certes pas aux standards qui nous sont imposés depuis quelques décennies, mais c'est sûrement bien meilleur pour notre santé et l'environnement que de respirer des pesticides pendant tout l'été et de polluer nos cours d'eau avec des engrais de synthèse.

AVIS



À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous lors de la séance du 8 juillet 2002, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la Mairie de Prévost, située au 2870 boulevard du Curé-Labelle, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Requérante : Pierrette Pépin

La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 863, rue des Verseaux a pour objet d'établir la marge avant pour un garage détaché à 2 mètres au lieu de 7,50 mètres.

Requérante : Yolande Filiatrault

La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 953, rue du Sommet a pour objet d'établir la superficie minimum du terrain à 2 184 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés.

(Référence : Abandon de l'aqueduc Dagenais.)

Requérant : Jean-Guy Meilleur

La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1464, chemin du Lac-René a pour objet d'établir la marge latérale droite à 3,30 mètres au lieu de 6 mètres.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 21 JUIN DEUX MILLE DEUX.

Réal Martin
Directeur général et greffier



Tables d'hôte à partir de complètes 24 \$

MENUS

Pâtes au choix 13⁵⁰\$

Moules et frites ou Assiettes garnies

Le homard est à l'honneur!

Or catégorie cuisine

3053, boul. Labelle à Prévost 224-4870

Ouvert le soir à partir du mercredi